

NOTICE OF PUBLIC MEETING AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

PLANNING
ADVISORY
COMMITTEE

COMITÉ
CONSULTATIF
EN MATIÈRE D'URBANISME

BATHURST PLANNING ADVISORY COMMITTEE

Tuesday, September 19, 2023, at 5:15 PM

**Council Chambers, City Hall
150 St-George Street**

PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Planning Advisory Committee will be considering the following applications at its next regular meeting:

265 Nazaire Lane: 515047 NB Ltd. has made an application to proceed with their residential development for the property located at 265 Nazaire Lane.

The proposed development is for the construction of 16 residential units. The property in question is zoned Residential Medium Density (R3).

The proposed use is permitted subject to such terms and conditions as may be imposed by the Planning Advisory Committee.

1945 Miramichi Avenue: ASC Entreprises Inc./Power Precision has made an application to use the property located at 1945 Miramichi Avenue for a fabrication shop. Power Precision specializes in the fabrication and retrofitting of electrical equipment.

The property is presently zoned Highway Commercial and the proposed use is not permitted.

SPECIAL POWERS OF THE PLANNING ADVISORY COMMITTEE:

1.7.2 The Advisory Committee may, subject to such terms and conditions as it considers fit;

- (a) authorize, for a temporary period not exceeding one year, a development otherwise prohibited by the By-Law;
- (b) require the termination or removal of a development authorized under clause (a) at the end of the authorized period.

125 Basin Street: Mr. Joey Anstey has submitted a tentative subdivision plan to the City of Bathurst Municipal Development Officer for approval. The purpose of the subdivision plan is to create a building lot.

The property is presently vacant and is zoned Residential Single or Two Unit Dwelling. The proposed lot will have a frontage of 75 +/- feet along Basin Street. The City of Bathurst Zoning By-Law states that the minimum lot frontage for a lot in a Residential zone without



City of
BATHURST
Ville de

COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME

Le mardi 19 septembre 2023 à 17 h 15

**Salle du conseil, hôtel de ville
150, rue St-George**

UN AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que lors de sa prochaine réunion ordinaire, le comité consultatif en matière d'urbanisme étudiera les demandes suivantes :

265, ruelle Nazaire: 515047 NB Ltd. a présenté une demande visant la mise en œuvre leur développement résidentielle sur la propriété située au 265, ruelle Nazaire.

Le développement proposé est pour la construction de 16 unités résidentielles. La propriété en question est classée Résidentielle densité moyenne(R3).

L'usage proposé est permis sous certaines conditions pouvant être imposées par le comité consultatif en matière d'urbanisme.

1945, avenue Miramichi: ASC Entreprises Inc./Power Precision a présenté une demande visant à utiliser la propriété située au 1945 avenue Miramichi comme usine de fabrication. Power Precision se spécialise dans la fabrication et la rénovation d'équipements électriques.

La propriété est actuellement classée Commerciale Routier et l'usage proposé de la propriété comme usine de fabrication n'est pas permis.

POUVOIRS SPÉCIAUX DU COMITÉ CONSULTATIF EN MATIÈRE D'URBANISME :

1.7.2 Le comité consultatif peut, aux conditions et selon les modalités qu'il estime indiquées :

- (a) autoriser, pour une période temporaire d'au plus un an, un aménagement par ailleurs interdit par le présent arrêté;
- (b) exiger la cessation ou la suppression d'un aménagement autorisé en vertu de l'alinéa (a) à l'expiration de la période autorisée.

125, rue Basin: M. Joey Anstey a présenté à l'agent municipal d'urbanisme un plan de lotissement provisoire. L'objectif du plan de lotissement est de créer un lot pour construire.

La propriété est actuellement vacante et elle est zonée Résidentielle unifamiliale ou bi familiale. Le lot proposé aura 75 pieds +/- de façade sur la rue Basin. Conformément à l'Arrêté de zonage de la Ville de Bathurst, la façade minimale sur une rue

municipal sewer system should be 177 feet, creating a variance of 102 feet for the proposed lot. The Planning Advisory Committee needs to approve the variance before the Municipal Planning Officer can approve the proposed subdivision plan.

1212 St. Peter Avenue: Godin Holdings Ltd. has made an application to build an addition on the main building located on this property. The addition will be built 15 feet +/- from the street lot line (Ocean Ridge Drive). The property in question is zoned Highway Commercial (HC).

The City Zoning By-Law states that no building may be placed, erected or altered so that it is within 30 feet from the Street lot line creating a variance of 15 feet +/- for the street lot line set back.

1250 Whelton Drive: Mrs. Emely Godin has made an application to build an addition of 12 feet x 45 feet (540 sq. ft.) on her house located at 1250 Whelton Drive. The property is presently zoned Residential Single or Two Unit Dwelling (R-2).

The proposed addition will be located 13 feet +/- from the rear lot line. The setback required from the rear lot line is 25 feet, creating a variance of 12 feet +/-.

Anyone wishing to make a presentation before the Committee regarding these applications is invited to inform the Department of Planning and Development **before 4:00 pm, Tuesday, September 19, 2023, by calling 548-0457.** The Planning Advisory Committee will meet at 5:15 pm, Tuesday, September 19, 2023, to consider written objections to the proposed land use. Anyone wishing to address the Committee on the written objections may do so at that time.

Donald McLaughlin
Municipal Planning Officer
City of Bathurst
150 St-George Street
Bathurst, NB E2A 1B5
(506) 548-0457
donald.mclaughlin@bathurst.ca

publique pour un lot dans une zone résidentielle qui n'a pas le système d'égout municipale doit avoir une largeur minimale de 177 pieds. Il faudrait donc accorder une dérogation de 102 pieds pour la largeur du lot proposé. Le comité consultatif en matière d'urbanisme doit accorder la dérogation avant que l'agent municipal d'urbanisme ne puisse approuver le plan de lotissement proposé.

1212, avenue St. Peter: Godin Holdings Ltd. a déposé une demande visant la construction d'une addition au bâtiment principal, laquelle sera située à 15 pieds +/- de l'alignement de la rue (promenade Ocean Ridge). Cette propriété est zonée « Commerciale routière ».

Selon l'Arrêté de zonage de la Ville, il est interdit d'implanter, édifier ou modifier un bâtiment de façon à ce qu'il se trouvent à moins de 30 pieds de l'alignement de la rue. Il faudrait donc accorder une dérogation pour la différence de 15 pieds en ce qui concerne la marge de recul par rapport à l'alignement de la rue.

1250, promenade Whelton : Mme Emely Godin a présenté une demande visant à construire un ajout de 12 pieds sur 45 pieds (540 pieds carrés) sur sa maison située au 1250, promenade Whelton. La propriété est actuellement zonée Résidentielle unifamiliale ou bi familiale (R2).

L'ajout proposé sera situé à environ 13 pieds de la ligne de lot arrière. Le recul exigé pour la ligne de lot arrière est de 25 pieds, ce qui exigerait une dérogation d'environ 12 pieds.

Tout individu souhaitant faire des représentations auprès du comité au sujet de ces demandes est invité à en informer le Service d'urbanisme **avant 16 h, le mardi 19 septembre 2023, au 548-0457.** Le comité consultatif en matière d'urbanisme se réunira le mardi 19 septembre 2023 à 17 h 15 pour prendre connaissance des objections écrites. Toute personne désirant s'adresser au comité au sujet desdites objections pourra le faire à ce moment.

Donald McLaughlin
Agent municipal d'urbanisme
Ville de Bathurst
150, rue St-George
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 1B5
(506) 548-0457
donald.mclaughlin@bathurst.ca